

UNE FILIERE DYNAMIQUE

QUI DOIT COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FLUCTUANT

Malgré une tendance du marché à la baisse, la filière jus de fruits & nectars continue d'innover en proposant de nouveaux produits pour répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs.





de chiffre d'affaires en 2016



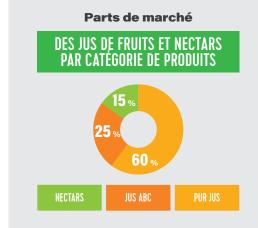
consommés en France soit environ 22L/personne/an

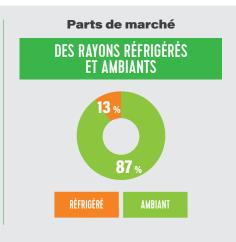


après l'Allemagne

Volumes de vente 2016 - Nielsen et UNIJUS - Périmètre GMS + SDMP + CHD + drive

AIJN - Market Report 2017







Volumes de Vente 2010 - Meisen - Lemmetre divis + SDIVIT + divi

2010-2016

Évolution des parts de marché en 6 ans : développement des purs jus, du rayon réfrigéré et des produits bio

JUS DE FRUITS
PUR JUS
+14 POINTS

RAYON
RÉFRIGÉRÉ
+5 POINTS

JUS DE FRUITS
ET NECTARS BIO

+4 POINTS

Volumes de vente 2010 et 2016 - Nielsen - Périmètre GMS + SDMP + drive



L'avenir et la compétitivité de la filière sont soumises à de fortes contraintes : coût des matières premières, taux de change €/\$, fiscalité... Ces facteurs macroéconomiques ont un impact direct sur les coûts de production et la capacité des entreprises à investir.

RÉPARTITION DES COÛTS DE PRODUCTION D'UN JUS DE FRUITS



LES DEUX PRINCIPAUX FACTEURS IMPACTANT LES VARIATIONS DES COÛTS DE PRODUCTION

Les jus & nectars sont avant tout des fruits et des légumes pressés. Comme toute filière issue de l'agriculture, sa production est soumise aux aléas sanitaires et climatiques et à leurs conséquences sur les récoltes.

Grande volatilité des cours des matières premières

Étant donnée l'origine agricole de ses produits, la filière est particulièrement impactée par la variabilité des cours des matières premières. Voici quelques exemples très parlants d'amplitude de variation des cours entre 2007 et 2017 :

- Jus d'orange concentré du Brésil jusqu'à x 3
- # Jus d'ananas concentré de Thaïlande jusqu'à x 4

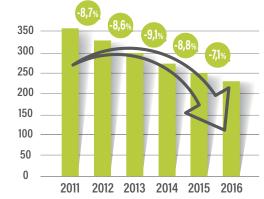
Fluctuation des taux de change entre dollar et euro

UN CONTEXTE FISCAL QUI A LOURDEMENT IMPACTÉ LES VENTES DE NECTARS

La contribution sur les boissons sucrées ou édulcorées, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, a contribué à la diminution des ventes de nectars.

On observe entre 2011 et 2016 des baisses importantes :

- 36 % en volume
- 23 % en part de marché volume



Volume de ventes de nectars en millions de litres